

## Direction générale des ressources humaines

Liberté Égalité Fraternité

Le Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse, La Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

## ARRETENT

Article 1: Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle au titre de l'année 2023:

Franck DECROIX
Violaine PALCAU
Didier FLAMME
Patrice GIRARDIN
Béatrice PALIERNE
Claude ALAPHILIPPE
Christophe BACHELIER
Olivier BIME
Philippe BLANQUET
Bernard FAURE
Patrick GELLENS
Arnaud PERRIER
Jean-François RAYBAUT
Thiery LEFAURE
Yves GOUESLAIN.

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 2 NOV. 2023 P / les ministres et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES

Vincent GOUDET